

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
REIMS

- 8 JAN. 2013



Commune de Janvry

Novembre 2011

Liste des servitudes d'utilité publique



CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
I 4	Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>Servitude d'ancrage, d'appui, de passage et d'élagage d'arbres relatives aux ouvrages électriques.</p> <p>Profitant :</p> <p>1) au réseau d'alimentation publique HTA et BT</p> <p>2) aux lignes HTB</p> <p>Pour les lignes HTB, les servitudes comprennent en outre l'obligation de déclarer à l'exploitant l'intention d'effectuer des travaux à proximité des ouvrages.</p>	Lois, décrets et arrêtés en vigueur dont Décret n°91-1147 du 14/10/1991 Arrêté du 16 novembre 1994	<p>ERDF Service Reims Champagne 2 Rue St-Charles 51095 REIMS CEDEX (ouvrages de distribution d'électricité et de gaz)</p> <p>R.T.E. E.D.F. Transport SA Transport Electricité Nord-Est Groupe d'exploitation transport champagne- ardenne</p> <p>Impasse de la chaufferie - Val de Murigny 51059 Reims cedex</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PT 1	Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	Centre de réception Station de Virigny Effets principaux : Réglementation de toutes les installations susceptibles de perturber la réception de signaux radio-électriques.	Art. L 57 à L 62 du Code des Postes et Télécommunications. En application : Décret du 12/04/1961	Direction des Transmissions du 1er Corps d'Armée et de la VIe Région Militaire 57998 METZ ARMEES Direction Régionale de France-Télécom Unité Régionale de Réseaux Champagne-Ardenne 101 rue de Louvois BP 2830 51058 REIMS cédex Télédiffusion de France TDF - DO Lille 1 et 2 35 rue Gambetta 59130 LAMBERTSART

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PT 2	Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	Zone secondaire de dégagement du centre radioélectrique de Virigny Effets principaux : Interdiction d'édifier des constructions dépassant la cote NGF figurant sur le plan des servitudes d'utilité publique Zones spéciales de dégagement de la liaison hertzienne de Effets principaux : Interdiction d'édifier des constructions dépassant la cote NGF figurant sur le plan des servitudes d'utilité publique.	Art. L 54 à L 56 du Code des Postes et Télécommunications. En application : Servitude instituée par Décret du 23/02/1961	France Télécom/URRCA 101 rue de Louvois BP 2830 51058 REIMS Cédex Circonscription militaire de Metz Etat Major de la Région Terre Nord-Est Bureau Stationnement & Infrastructures - BP 5 57998 METZ ARMEES TDF - DO Lille 1 et 2 35 rue Gambetta 59130 LAMBERTSART

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PT 3	Télécommunications - Servitudes relatives aux réseaux de télécommunications	<p>1) Réseau urbain local</p> <p>Effets principaux :</p> <p>Appui et passage en terrains privés et établissement de supports.</p> <p>2) Au réseau interurbain</p> <p>Présence des câbles</p> <p>Effets principaux :</p> <p>La présence du câble entraîne en terrains privés une servitude non aedificandi de 3 m à raison de 1,50 m de part et d'autre de l'axe. Sur domaine public tous travaux doivent faire l'objet d'une demande de renseignement au Centre de Câbles des T.R.N.</p> <p>3) Au réseau national</p> <p>Présence des câbles souterrains</p>	<p>Conventions amiables et arrêtés préfectoraux pris en vertu des art. L 46 à L 53 et D 407 à D 413 du Code des Postes et Télécommunications.</p> <p>Conventions amiables et arrêtés préfectoraux pris en vertu des art. L 46 à L 53 et D 407 à D 413 du Code des Postes et Télécommunications.</p> <p>Conventions amiables et arrêtés préfectoraux pris en vertu des art. L 46 à L 53 et D 407 à D 413 du Code des Postes et Télécommunications.</p>	<p>Direction Régionale de France Télécom Unité Régionale de Réseaux Champagne-Ardenne 101 rue de Louvois B.P. 2830 51058 REIMS cédex</p> <p>Direction Opérationnelle des Télécommunications du réseau national de Metz Division Programation 150 avenue Malraux BP 9010 57037 METZ CEDEX 01</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PT 3 (fin)		<p>Effets principaux :</p> <p>La présence du câble entraîne en terrains privés une servitude non aedificandi de 3 m à raison de 1,50 m de part et d'autre de l'axe. Sur domaine public tous travaux doivent faire l'objet d'une demande de renseignement au Centre de Câbles des T.R.N.</p>		<p>Centre des Câbles des T.R.N. de Reims 1 allée P. Halary Z.I. Nord-Est 51084 REIMS CEDEX</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 1	Voies ferrées - Servitudes relatives aux chemins de fer	Servitude attachée à la voie LGV Est Effets principaux : Interdiction ou réglementation de certains modes d'occupation du sol à proximité de la voie.	Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Décret du 22 Mars 1942.	Direction Régionale de la S.N.C.F. Agence immobilière Régionale Pôle urbanisme 17 rue André Pingat 51100 REIMS

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 7	Relations aériennes - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (<i>œuvre communale</i>)	Servitude attachée à la protection de la circulation aérienne. <i>Aérodrome de Reims-Champagne / BA 112</i> Effets principaux : Autorisation des ministres chargés de l'aviation civile et des armées pour les installations de grande hauteur - 50 m hors agglomération - 100 m en agglomération	Code de l'Aviation Civile : Art. R 244-1, D 244-1 à D 244-4. Arrêté interministériel du 25 Juillet 1990. Arrêté interministériel du 23 août 1973 et arrêté interministériel du 25 juillet 1990	Direction de l'Aviation Civile Nord-Est Délégation Territoriale Lorraine Champagne Ardenne -Aéroport de Metz-Nancy-Lorraine B.P. 16 57420 GOIN District aéronautique Champagne-Ardenne BP 031 51450 BETHENY Région Aérienne Nord-Est (R.A.N.E.) Section Environnement Aéronautique - VELLIZY 78129 VILLACOUBLAY-AIR